

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---



**ACTE de FRANCISATION**  
et  
**TITRE de NAVIGATION**

---

**NAVIRE de PLAISANCE**  
ou  
**de SPORT**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ACTE DE FRANCISATION

N° DU 054026001

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

déclare que le " PAPILLON "

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Montreuil, le

11 Avril 2011  
Par délégation du ministre du Budget, des  
Comptes Publics et de la Fonction Publique :  
- SAVRIN  
Le directeur général des douanes  
et droits Indirects,

## CARACTÉRISTIQUES

### BATEAU

Type du navire : Voilier  
Noms antérieurs : \_\_\_\_\_  
Série : JPK 1010 N° de série : \_\_\_\_\_  
Noms et adresse du constructeur : JPK Composites - Larmor Plage  
Pays et année de construction : France - 2010  
Matériau de construction : Plastique  
Pavillon antérieur : \_\_\_\_\_ Importé de : \_\_\_\_\_  
Bureau d'importation : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Mode de propulsion : Voiles et moteur  
Signal distinctif : \_\_\_\_\_  
Jaugeage :  
certificat établi à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_  
ou, certificat de jauge-type n° : \_\_\_\_\_  
nombre de mâts : 1 nombre de ponts : 1  
longueur extrême : \_\_\_\_\_ mètres  
plus grande largeur extérieure : 9,99 mètres  
hauteur au milieu du navire (creux) : 3,39 mètres  
ou, pourtour : \_\_\_\_\_ mètres  
volume de la coque : \_\_\_\_\_ tonnes  
constructions supérieures : \_\_\_\_\_ tonnes  
jauge brute : \_\_\_\_\_ tonnes  
déductions : \_\_\_\_\_ tonnes  
jauge nette : \_\_\_\_\_ tonnes

### MOTEUR

Marque : Volvo D1 20 Type : 1B  
Puissance : 19 CV réels  
3,05 CV administratifs  
Carburant : GO

### ASSURANCE

Société : \_\_\_\_\_  
N° du contrat : \_\_\_\_\_

Renseignements complémentaires :  
(annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours,  
longueur totale, etc.) \_\_\_\_\_

**PROPRIÉTAIRE(S)  
LOCATAIRE**

Nom : DEVAUX  
Prénoms : André  
Date de naissance : 22.03.1965  
Lieu : Versailles  
Nationalité : Française  
Domicile : Chemin du Mane Verch  
56400 LE BOND  
Profession :



(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :

Raison sociale : Banque Populaire Atlantique  
Adresse en France : 1 Ave Française Sagan  
Saint Herblain  
44919 NANTES Cedex 9

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) :

.....  
.....

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# TITRE DE NAVIGATION

## CARTE DE CIRCULATION

Le présent titre de navigation est délivré en application des articles 7 et 8 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1942 au navire PAPILLON immatriculé le 05/04/2011 sous le n° E43374 au quartier des Affaires maritimes de Lorient (1)

A Lorient le 05/04/2011



(1) En cas de rémunération d'un marin, le quartier des Affaires maritimes délivre un «rôle d'équipage».

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU NAVIRE**  
(au regard de la réglementation des affaires maritimes)

Série du navire SPK 1010  
Chantier du constructeur - importateur (1)  
Construction amateur - finition amateur (1)  
(\*) N° HIN FR 0PR00010B 010  
ou  
(\*) Numéro d'identification de la coque  
(\*) Numéro d'approbation (éventuellement)  
Année de construction 2010  
Longueur hors tout de la coque : 9,99 mètres  
Largeur hors tout de la coque : 3,39 mètres  
Surface de la voilure de route : mètres carrés  
Puissance de l'appareil propulsif : 13,98 kW

**RÉGIME DE SÉCURITÉ APPLICABLE**

Navire (2) : Cas général à compter du 01/04/2011  
Navire (2) : à compter du  
Navire (2) : à compter du  
Navire (2) : à compter du  
Navire (2) : à compter du  
Navire (2) : à compter du  
Navire (2) : à compter du

La situation administrative du navire est précisée :

Page 24 S'il relève du cas général  
Page 26 (\*) S'il est destiné à une utilisation collective non professionnelle  
Page 30 S'il s'agit d'un navire prototype

- (1) Rayer la mention inutile.  
(2) Compléter par l'une des quatre mentions suivantes
- relevant du cas général
  - destiné à la location
  - destiné à une utilisation collective non professionnelle
  - prototype